



SECRETARIAT DU PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT

Vingtième Conférence du PROE

Apia, Samoa
17 – 20 novembre 2009



Point 6.3 de l'ordre du jour : Examen du Plan d'action du PROE pour 2005-2009

Objectif

1. Proposer une procédure d'examen du Plan d'action du PROE pour 2005-2009 et élaborer un nouveau Plan d'action pour 2010-2015.

Historique

2. Le Plan d'action du PROE pour 2005-2009 représente le programme régional de gestion de l'environnement des pays insulaires océaniques. Il incarne la vision partagée des Membres du PROE quant à la gestion à long terme de leur environnement dans la perspective du développement durable. Principal outil de planification définissant les domaines d'intervention et priorités de la région, il est essentiel au cadre de planification du Secrétariat et oriente les programmes stratégiques du PROE ainsi que son programme de travail et son budget annuels.
3. Les Membres du PROE ont reconnu le rôle central que joue le Plan d'action dans la définition et l'orientation de leurs activités ainsi que celles du Secrétariat. Le Plan d'action actuel a été approuvé par les Membres à la 15^e Conférence du PROE qui s'est tenue en Polynésie française en septembre 2004. Il prévoit par ailleurs l'élaboration d'un nouveau Plan d'action suite à l'examen quinquennal du Plan actuel.
4. L'examen du Plan d'action actuel a été reporté jusqu'à ce qu'une décision soit prise au sujet du cadre institutionnel régional (RIF) en raison de ses importantes incidences sur les programmes, la structure administrative et la situation budgétaire du PROE. Le Secrétariat avait prévu, si la réunion conjointe des organes directeurs de juillet 2009 décidait de transférer la majorité des fonctions de la SOPAC au PROE, d'élaborer un nouveau Plan stratégique et de le présenter à la Conférence du PROE de 2010 en vue de remplacer le Plan d'action actuel.
5. Or, on sait maintenant que les décisions prises sur le RIF auront une incidence minimale sur les fonctions et les ressources du PROE. Le Secrétariat est donc d'avis que le Plan d'action actuel devrait faire l'objet d'un examen en vue de l'élaboration d'un nouveau Plan d'action pour les cinq années à venir.

6. Cet examen doit tenir compte d'autres initiatives telles que la définition des fonctions de base du PROE, entreprise dans le cadre de l'Évaluation indépendante de l'Organisation, sans toutefois devoir attendre que cette activité soit menée à terme, comme le pensent certains membres du groupe de travail de l'Évaluation indépendante. Cette activité devrait se poursuivre en 2010 et pourrait contribuer à l'examen et au remplacement du nouveau Plan d'action mais aussi s'en inspirer.

7. Le Secrétariat propose donc de continuer d'appliquer le Plan d'action actuel jusqu'à ce que le nouveau Plan soit élaboré et adopté par les Membres.

8. Le Secrétariat propose par ailleurs de suivre la procédure suivante pour examiner le Plan d'action actuel et élaborer un nouveau Plan d'action pour 2010-2015.

- i. Le Secrétariat lance la procédure en : a) préparant pour les Membres un bilan de la mise en œuvre du Plan d'action 2004-2009 et de la réalisation de ses objectifs ; et b) préparant et soumettant aux Membres un questionnaire dans le cadre du processus initial de collecte d'information. Ce questionnaire pourra être préparé par le Secrétariat et soumis aux Membres d'ici décembre 2009.
- ii. Les Membres mènent des consultations nationales et communautaires sur le questionnaire et communiquent leurs résultats au Secrétariat d'ici avril 2010, afin d'évaluer si le Plan d'action actuel a tenu compte de leurs besoins et suggestions concernant l'ajout, la suppression, l'expansion ou la réduction du nouveau Plan d'action.
- iii. Des consultations sont menées entre la direction du Secrétariat et un large éventail de Membres à partir de janvier 2010 dans le cadre de missions dans les pays. Pour minimiser le budget des consultations dans les pays, les frais de voyage du Directeur seront directement imputés sur son budget de voyage.
- iv. Les Membres du PROE sont invités à un atelier régional pour examiner et valider les conclusions de l'examen et en tenir compte lors de l'élaboration du nouveau Plan d'action (juin 2010).
- v. Le Plan d'action est soumis à l'approbation de la Conférence du PROE de 2010 (septembre 2010).

9. Un crédit budgétaire de 40 000 dollars É.-U. est prévu pour entamer ce travail en 2010. Il ne pourra toutefois couvrir que quelques-unes des étapes nécessaires pour veiller à ce que le nouveau Plan d'action tienne compte des leçons tirées de la mise en œuvre du Plan actuel et réponde adéquatement aux priorités des Membres. Le Secrétariat propose d'utiliser cette somme pour engager un expert qui coordonnera le travail de planification et participera à certaines missions dans les pays.

10. Le budget prévisionnel ci-dessous couvre les autres étapes nécessaires à l'examen du Plan d'action actuel et à l'élaboration d'un nouveau Plan et comprend les coûts de plusieurs missions dans les pays ainsi que toutes les étapes correspondant aux points iii) et iv) ci-dessus, ainsi que les frais de traduction et d'interprétation :

Budget prévisionnel de l'examen et de la formulation du Plan d'action	\$US
Consultations dans les pays	80 000
Atelier/réunion régional(e)	100 000
Traduction et interprétation	35 000
Rapport	5 000
Total des fonds nécessaires	220 000

Recommandations

11. La Conférence est invitée à :

- **approuver** la procédure proposée pour examiner le Plan d'action actuel et élaborer un nouveau Plan d'action pour 2010-2015 ;
- **examiner** les incidences financières et **convenir de la voie à suivre** pour financer l'examen du Plan actuel et la formulation du nouveau Plan ; et
- examiner et **approuver** en principe le projet de mandat (DT.6.3/Ann.1) de l'examen.